



GE APPLIANCES
a Haier company

Limited Warranty

Premier & Elite Pro Solutions Partner Program

For the product models listed on Attachment 1 (the "Product"), these Limited Warranties are provided to the Original Owner of the Product:

Warranties	GE Appliances Will Replace:
Residential Applications Standard Base Limited Warranty (Includes homes, duplexes, apartments, and condominiums)	The covered equipment and covered parts and compressor are warranted by GE Appliances for a period of five (5) years from the date of the original installation, when installed in a residential application. All covered heat exchangers are warranted by GE Appliances for a period of twenty (20) years from the date of original installation in a residential application. If, during this period, a covered component fails because of a manufacturing defect, GE Appliances will provide a free replacement part to the owner through a licensed service contractor utilizing a GE Appliances distributor. This Standard Base Limited Warranty covers eligible components only and does not include service or labor.
Non-Residential Applications Standard Base Limited Warranty	The covered equipment and covered parts are warranted for a period of one (1) year and compressor is warranted for five (5) years by GE Appliances from the date of the original installation, when installed in non-residential applications. Heat exchangers in all non-residential applications are warranted for a period of ten (10) years. If, during this period, a covered component fails because of a manufacturing defect, GE Appliances will provide a free replacement part to the owner through a licensed service contractor utilizing a GE Appliances distributor. This Standard Base Limited Warranty covers eligible components only and does not include service or labor.
Premier & Elite Pro Solutions Partner Program Registered Limited Warranty (ONLINE REGISTRATION REQUIRED at GEAppliances.com)	This Premier & Elite Pro Solutions Partner Program Registered Limited Warranty is intended to supplement the Standard Base Limited Warranty with an additional seven (7) years of limited warranty; therefore, providing a total of twelve (12) years of limited warranty coverage for applicable components (the "Registered Warranty Period"). For consumers who are not residents of California, Quebec, or where prohibited by law, this Standard Registered Limited Warranty requires online registration within sixty (60) days from original date of installation or occupancy. This Standard Registered Limited Warranty covers eligible components only and does not include service or labor. NON-RESIDENTIAL/COMMERCIAL APPLICATIONS ARE NOT ELIGIBLE FOR THIS STANDARD REGISTERED LIMITED WARRANTY.

EXCLUDED COMPONENTS

The following components are not covered by this warranty: cabinets, cabinet pieces, air filters, driers, refrigerant, refrigerant line sets, belts, wiring, fuses, oil nozzles, unit accessories and any parts not affecting unit operation.

DATE OF ORIGINAL INSTALLATION

The "Date of Original Installation" is the date that the original installation is complete, and all product start-up procedures have been properly completed and verified by the installer's invoice. If the installation date cannot be verified, then the Date of Original Installation will be six (6) months after the manufacture date, as determined by the Product's serial number. You should keep and be able to provide your original sales receipt from the installer as proof of the Date of Original Installation.

WHO IS COVERED

Owner occupied: The "Original Owner" of this product, which means the original owner (and his or her spouse) of the residence where the Product was originally installed. Subject to the law of the state or province where the Product is installed, this warranty is not transferable to subsequent owners or if the product is moved to a different residence after the initial installation. For new construction, the purchaser of the building from the builder will also be considered an original owner.



(P) 508272-01G



67574501-00

Limited Warranty

HOW YOU CAN GET SERVICE

Contact your licensed HVAC technician installer. All installation and service must be performed by a licensed HVAC technician. Failure to use a licensed HVAC technician for installation of this Product voids all warranty on this Product.

THIS WARRANTY DOES NOT COVER DAMAGE OR DEFECT RESULTING FROM

- Flood, wind, fire, lightning, mold, or installation and operation in a corrosive atmosphere, or otherwise in contact with corrosive materials (chlorine, fluorine, salt, recycled wastewater, urine, fertilizers, or other damaging substances or chemicals).
- Accident, or neglect or unreasonable use or operation of the equipment including operation of electrical equipment at voltages other than the range specified on the unit nameplate (includes damages caused by brownouts).
- Modification, change or alteration of the equipment, except as directed in writing by GE Appliances.
- Operation with system components (indoor unit, outdoor unit, and refrigerant control devices) which are not an AHRI match or meet the specifications recommended by GE Appliances.
- Operation of furnaces with return air temperatures of less than 60°F (16°C) or operation of a furnace field installed downstream from a cooling coil.
- Use of contaminated or refrigerant not compatible with the unit.

Registered Limited Parts Warranty

GE Appliances provides its air conditioning and heating products with a standard base five-year parts warranty. This Registered Limited parts warranty is in addition to and is intended to supplement GE Appliances' standard base 5-year parts warranty. As such, this registered limited warranty provides for a total of 12-years of limited warranty coverage (Standard 5-Year Base Limited Parts Warranty plus Additional 7-Year Standard Registered Limited Parts warranty).

	Standard Base Limited Warranty			Registered Limited Warranty		
	Covered Parts	Compressor	Heat Exchanger	Covered Parts	Compressor	Heat Exchanger
Residential	5 yr.	5 yr.	20 yr.	12 yr.	12 yr.	Lifetime
Non-Residential	1 yr.	5 yr.	10 yr.	N/A		

COVERAGE REQUIREMENTS

- The unit is a GE Appliances branded unit
- The unit is installed in a residential application, which is an owner-occupied single-family residence. No commercial applications are allowed.
- The unit is properly registered at (www.GEAppliances.com) within 60-days after the original date of installation or occupancy.
- The unit is part of a complete AHRI matched system and installed by a state certified or licensed contractor in accordance with the unit installation, operation, and maintenance instructions provided with the unit.
- Coils and air handlers are covered only when they are branded GE Appliances and are purchased and installed as a system along with a qualifying unit. (Third party coils are not covered).
- Installation is in compliance with applicable laws, regulations, codes, and ordinances.
- Unit was not ordered over the internet. Proof of purchase may be required.

This warranty applies only to the original purchaser of the unit and cannot be transferred. If during this period, a covered part fails because of a defect in materials or workmanship under normal use and maintenance, GE Appliances will provide a free replacement part to the purchaser. The purchaser must pay shipping and labor costs of the warranty service.

For consumers who are not residents of California, Quebec, or where prohibited by law, this Standard Registered Limited Warranty requires online registration within sixty (60) days from original date of installation or occupancy. If you purchased a new home, the equipment must be registered within 60 days of closing (or your home purchase was more than 60 days ago, and equipment was not registered online for standard registered limited warranty coverage). For original Owners who are not residents of California, Quebec, or where prohibited by law, who fail to register the Equipment, the warranty defaults to a 5-Year Standard Base Limited Warranty on parts, and 20-Year Standard Base Limited Warranty on heat exchangers.

THIS LIMITED WARRANTY IS GIVEN IN LIEU OF ALL OTHER WARRANTIES, EXPRESS OR IMPLIED, INCLUDING THE WARRANTIES OF MERCHANTABILITY AND FITNESS FOR A PARTICULAR PURPOSE.

The remedy provided in this warranty is exclusive and is granted in lieu of all other remedies. This warranty does not cover incidental or consequential damages. Some states and provinces do not allow the exclusion of incidental or consequential damages, so this limitation may not apply to you. Some states and provinces do not allow limitations on how long an implied warranty lasts, so this limitation may not apply to you. This warranty gives you specific legal rights and you may also have other rights which vary by state and province. This warranty covers units within the 50 United States, the District of Columbia and Canada. This warranty is provided by

GE Appliances, a Haier company
Louisville, KY 40225

ATTACHMENT 1

The "Product" is defined as GE Appliances brand Unitary HVAC Units. The "Product" contains 6 sub-categories of goods: "Condenser Unit, Furnace, Evaporator Coil, Air Handler, Heat Pump, and Packaged Unit" which are defined as NS*A*, NF*, NC*, NAM*, NS*H*, and NP* respectively.



GE APPLIANCES
a Haier company

Garantie limitée

Élite & Élite

Programme de partenariat Solutions Pro

Pour les modèles de produits énumérés à l'annexe 1 (ci-après appelé « produit »), les présentes garanties limitées sont accordées au propriétaire initial du produit :

Garantie	GE Appliances remplacera :
Garantie limitée de base standard pour applications résidentielles (y compris les maisons, les duplex, les appartements et les condominiums).	L'équipement couvert, les pièces couvertes et le compresseur sont garantis par GE Appliances pour une période de cinq (5) ans à compter de la date originale d'installation, lorsqu'ils sont installés dans une application résidentielle. Tous les échangeurs de chaleur couverts sont garantis par GE Appliances pour une période de vingt (20) ans à partir de la date originale d'installation dans une application résidentielle. Si, au cours de cette période, un composant couvert tombe en panne en raison d'un défaut de fabrication, GE Appliances fournira une pièce de rechange gratuite au propriétaire par l'intermédiaire d'un entrepreneur agréé faisant appel à un distributeur GE Appliances. Cette garantie limitée de base standard couvre uniquement les composants admissibles et n'inclut pas le service ou la main-d'œuvre.
Garantie limitée de base standard pour applications non résidentielles.	L'équipement et les pièces couverts sont garantis pour une période d'un (1) an et le compresseur est garanti pour cinq (5) ans par GE Appliances à partir de la date originale de l'installation, lorsqu'il est installé dans des applications non résidentielles. Les échangeurs de chaleur dans toutes les applications non résidentielles sont garantis pour une période de dix (10) ans. Si, au cours de cette période, un composant couvert tombe en panne en raison d'un défaut de fabrication, GE Appliances fournira une pièce de rechange gratuite au propriétaire par l'intermédiaire d'un entrepreneur de service agréé faisant appel à un distributeur GE Appliances. Cette garantie limitée de base standard couvre uniquement les composants admissibles et n'inclut pas le service ou la main-d'œuvre.
Garantie GE Enregistrée Limitée des Pièces du programmes de partenariat Solutions Pro Premier et Élite. (ENREGISTREMENT EN LIGNE REQUIS sur GEAppliances.com).	Cette Garantie GE Enregistrée Limitée des Pièces du programmes de partenariat Solutions Pro Premier et Élite est destinée à compléter la garantie limitée de base standard par une garantie limitée supplémentaire de sept (7) ans, offrant ainsi un total de douze (12) ans de couverture de garantie limitée pour les composants applicables (ci-après appelé « période de garantie enregistrée »). Pour les consommateurs qui ne résident pas en Californie ou au Québec, ou lorsque la loi l'interdit, la présente garantie limitée standard doit être enregistrée en ligne dans les soixante (60) jours suivant la date d'installation ou d'occupation initiale. Cette garantie limitée standard enregistrée couvre uniquement les composants admissibles et n'inclut pas le service ou la main-d'œuvre. LES APPLICATIONS NON RÉSIDENTIELLES/ COMMERCIALES NE SONT PAS ADMISSIBLES POUR CETTE GARANTIE LIMITÉE ENREGISTRÉE STANDARD.

COMPOSANTS EXCLUS

Les composants suivants ne sont pas couverts par cette garantie : armoires, pièces d'armoire, filtres à air, sécheurs, réfrigérant, conduites de réfrigérant, courroies, câblage, fusibles, buses d'huile, accessoires de l'unité et toutes les pièces n'affectant pas le fonctionnement de l'unité.

DATE D'INSTALLATION D'ORIGINE

La « date originale d'installation » est la date à laquelle l'installation est terminée, et à laquelle toutes les procédures de mise en marche du produit ont été correctement effectuées et vérifiées par la facture de l'installateur. Si la date d'installation ne peut être vérifiée, la date originale d'installation sera six (6) mois après la date de fabrication, telle que déterminée par le numéro de série du produit. Vous devez conserver et pouvoir fournir la facture originale de l'installateur comme preuve de la date d'origine d'installation.

QUI EST COUVERT

Propriétaire occupant : Le « propriétaire initial » de ce produit, c'est-à-dire le propriétaire (et son conjoint) de la résidence où le produit a été installé à l'origine. Sous réserve de la loi de la province où le produit est installé, cette garantie n'est pas transférable aux propriétaires ultérieurs ou si le produit est déplacé dans une autre résidence après l'installation initiale. Dans le cas d'une nouvelle construction, l'acheteur du bâtiment auprès du constructeur est également considéré comme le premier propriétaire.



(P) 508272-01G



67574501-00

Garantie limitée

COMMENT OBTENIR UN SERVICE

Contactez votre technicien-installateur agréé en Climatisation et Chauffage. L'installation et l'entretien doivent être effectués par un technicien agréé en chauffage, ventilation et climatisation. Le fait de ne pas faire appel à un technicien agréé pour l'installation annule toute garantie sur ce produit.

CETTE GARANTIE NE COUVRE PAS LES DOMMAGES OU DÉFAUTS RÉSULTANT DE:

- Inondation, vent, incendie, foudre, moisissure, ou installation et fonctionnement dans une atmosphère corrosive, ou autrement en contact avec des matériaux corrosifs (chlore, fluor, sel, eaux usées recyclées, urine, engrais, ou autres substances ou produits chimiques nuisibles).
- Accident, négligence ou utilisation déraisonnable de l'équipement, y compris l'utilisation d'équipements électriques à des tensions autres que celles spécifiées sur la plaque signalétique de l'appareil (y compris les dommages causés par les pannes de courant).
- La modification, le changement ou la modification de l'équipement, sauf sur instruction écrite de GE Appliances.
- Fonctionnement avec des composants du système (unité intérieure, unité extérieure et dispositifs de contrôle du réfrigérant) qui ne correspondent pas à l'AHRI ou qui ne répondent pas aux spécifications recommandées par GE Appliances.
- Fonctionnement d'appareils de chauffage dont la température de l'air de retour est inférieure à 16 °C (60 °F) ou fonctionnement d'un appareil de chauffage installé en aval d'un serpentin de refroidissement.
- Utilisation d'un réfrigérant contaminé ou non compatible avec l'appareil.

Garantie GE Enregistrée Limitée des Pièces

GE Appliances fournit à ses produits de climatisation et de chauffage une garantie de base standard de cinq ans sur les pièces. La Garantie GE Enregistrée Limitée des Pièces, s'ajoute à la garantie de base standard de 5 ans pour les pièces de GE Appliances, et est destinée à la compléter. En tant que telle, cette garantie enregistrée limitée prévoit un total de 12 ans de couverture de garantie limitée pour les pièces (garantie de base standard de 5 ans sur les pièces plus la Garantie GE Enregistrée Limitée des Pièces de 7 ans).

	Garantie limitée de base standard			Garantie enregistrée limitée		
	Pièces couvertes	Compresseur	Échangeur de chaleur	Pièces couvertes	Compresseur	Échangeur de chaleur
Résidentiel	5 ans	5 ans	20 ans	12 ans	12 ans	À vie
Non-résidentiel	1 an	5 ans	10 ans	S.O.		

EXIGENCES EN MATIÈRE DE COUVERTURE

- L'appareil est de marque GE Appliances.
- L'appareil est installé dans une application résidentielle, c'est-à-dire une résidence unifamiliale occupée par son propriétaire. Les applications commerciales ne sont pas autorisées.
- L'appareil est correctement enregistré sur le site (www.GEAppliances.com) dans les soixante (60) jours suivant la date d'installation ou d'occupation.
- L'appareil fait partie d'un système AHRI complet et est installé par un entrepreneur certifié ou agréé, conformément aux instructions d'installation, de fonctionnement et d'entretien fournies avec l'appareil.
- Les serpentins et les appareils de traitement de l'air ne sont couverts que s'ils sont de marque GE Appliances et s'ils sont achetés et installés en tant que système avec un appareil admissible. (Les serpentins de tiers ne sont pas couverts).
- L'installation est conforme aux lois, règlements, codes et ordonnances en vigueur.
- L'appareil n'a pas été commandé sur Internet. Une preuve d'achat peut être exigée.

Cette garantie ne s'applique qu'à l'acheteur initial de l'appareil et ne peut être transférée. Si, au cours de cette période, une pièce couverte tombe en panne en raison d'un défaut de matériaux ou de fabrication dans des conditions normales d'utilisation et d'entretien, GE Appliances fournira une pièce de rechange gratuite à l'acheteur. L'acheteur doit payer les frais d'expédition et de main-d'œuvre du service de garantie.

Pour les consommateurs qui ne résident pas au Québec, ou là où la loi l'interdit, cette garantie limitée standard doit être enregistrée en ligne dans les soixante (60) jours suivant la date d'installation ou d'occupation initiale. Si vous avez acheté une nouvelle maison, l'équipement doit être enregistré dans les soixante (60) jours suivant la clôture de la vente (ou si l'achat de votre maison remonte à plus de soixante (60) jours et que l'équipement n'a pas été enregistré en ligne pour bénéficier de la couverture de la garantie limitée standard). Pour les propriétaires d'origine qui ne résident pas au Québec, ou là où la loi l'interdit, et qui n'enregistrent pas l'équipement, la garantie passe par défaut à une garantie limitée de base standard de cinq (5) ans sur les pièces, et une garantie limitée de base standard de vingt (20) ans sur les échangeurs de chaleur.

CETTE GARANTIE LIMITÉE EST DONNÉE EN LIEU ET PLACE DE TOUTE AUTRE GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE, Y COMPRIS LES GARANTIES DE QUALITÉ MARCHANDE ET D'ADÉQUATION À UN USAGE PARTICULIER. Le recours prévu par la présente garantie est exclusif et remplace tout autre recours. Cette garantie ne couvre pas les dommages accessoires ou indirects. Certaines provinces n'autorisent pas l'exclusion des dommages accessoires ou indirects, de sorte que cette limitation peut ne pas s'appliquer à vous. Certaines provinces n'autorisent pas la limitation de la durée d'une garantie implicite, de sorte que cette limitation peut ne pas s'appliquer à vous. Cette garantie vous confère des droits légaux spécifiques et vous pouvez également bénéficier d'autres droits qui varient en fonction de la province. La présente garantie couvre les unités situées dans le Canada. Cette garantie est fournie par :

GE Appliances, *une compagnie Haier*
Louisville, KY 40225 - É-U

ANNEXE 1

Le « Produit » est défini comme étant les unités de chauffage, de ventilation et de climatisation unitaires de la marque GE Appliances. Le « Produit » contient six (6) sous-catégories de produits : « L'unité de condensation, la chaudière, le serpentin d'évaporateur, l'appareil de traitement de l'air, la pompe à chaleur et l'unité monobloc » définies comme NS*A*, NF*, NC*, NAM*, NS*H*, et NP* respectivement.